# ASSEMBLEE NATIONALE

29 novembre 2005

#### RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 114

présenté par M. Wauquiez, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

## ARTICLE 3

Dans le IV de cet article, substituer aux mots :

« la prime forfaitaire instituée par les articles L. 262-11 »,

les mots:

« les primes forfaitaires instituées respectivement par les articles L. 262-11 du présent code ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.